



ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



Composter ses déchets c'est facile grâce aux composteurs collectifs ou partagés

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balan
Bazeilles
Belval
Chalandry-Élaire
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Étrépy
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Francheval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Illy
Issancourt-et-Rumel
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion-sur-Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Poureu-aux-Bois
Poureu-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-et-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

ÉDITO

La main verte

À compter du 1^{er} janvier 2024, il sera interdit de jeter des déchets organiques dans nos poubelles. Nous avons donc moins de deux ans pour prendre les bonnes habitudes qui nous permettront, le moment venu, de respecter cette loi. Pour éviter toute méprise, rappelons que les déchets organiques, ou biodéchets, proviennent soit des travaux de jardinage (tonte de gazon, taille de haies, fleurs coupées, désherbage...), soit de nos cuisines (épluchures de légumes, marc de café...). Et ce n'est pas un hasard si ces déchets, qui constituent encore à l'échelle d'Ardenne Métropole près de 30 % du contenu de nos poubelles, ont ainsi été ciblés par le législateur.

D'un point de vue écologique, ces déchets enfouis dans des décharges géantes finissent par fermenter et produisent alors du méthane, un puissant gaz à effet de serre dont la présence dans l'atmosphère contribue au dérèglement climatique. À l'inverse, ces mêmes déchets compostés permettent d'obtenir une matière idéale pour enrichir les sols (le compost). Et s'ils sont introduits dans un méthaniseur, ces déchets permettent de récupérer un biogaz totalement substituable au gaz d'origine fossile.

D'un point de vue économique, je rappelle que les déchets que nous enfouissons sont taxés par l'État. D'ici 2025, cette taxe sera passée de 17 à 65 euros la tonne. Si nous ne voulons pas avoir à répercuter cette augmentation sur les impôts payés par chaque usager, nous n'avons pas d'autre possibilité que de réduire le volume de nos poubelles. Et donc de faire la chasse à tous les déchets qui n'y ont pas leur place, comme les déchets verts ou organiques.

Concrètement, pour les particuliers, la solution passe par l'utilisation régulière d'un composteur, qu'il soit individuel ou collectif. C'est cette solution qui est détaillée dans les deux pages qui suivent. Merci d'avance de vous mobiliser pour que nous puissions garder la main verte de préférence...

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

Composteurs : des solutions adaptées à chacun



Nos poubelles contiennent en moyenne près de 30 % de biodéchets. Pour vous aider à les faire disparaître, Ardenne Métropole vous propose une solution, le compostage, qui peut se pratiquer individuellement, collectivement et même en entreprise !

Consciente de l'impérieuse nécessité de réduire le volume de nos poubelles, sous peine de devoir augmenter la taxe sur les ordures ménagères payée par chaque foyer, Ardenne Métropole a décidé de mener la vie dure à tous les déchets qui n'ont rien à y faire. C'est entre autres le cas des biodéchets ou déchets organiques, dont la place est dans le composteur. L'agglo propose donc des composteurs gratuits à tous ceux qui le souhaitent : depuis mai 2019, près de 6.000 foyers se sont équipés de ce dispositif (téléphonez au 0800 29 83 55 si vous êtes intéressé).

Et en immeuble ?

Problème, n'ayant pas de jardin, les personnes habitant dans un immeuble ne peuvent se doter d'un composteur. C'est à leur intention qu'Ardenne Métropole, en liaison avec les mairies concernées, met en place des composteurs collectifs ou partagés, installés dans des lieux publics.

Du haut de ses 27 ans, Léna, rencontrée devant l'un de ces bacs à compost, est une habituée du compostage. Elle a découvert cette pratique en Savoie avant d'y recourir dans les Ardennes, où elle habite désormais. « Mes parents ont un composteur individuel dans leur jardin, explique-t-elle. Moi j'habite en appartement donc j'utilise un composteur collectif. » Tous les 15 jours environ, elle vient y verser le seau dans lequel elle jette les restes de fruits, de pain ou de légumes. « Dans ma cuisine, au lieu d'une grande poubelle j'ai trois petits bacs : l'un pour les déchets verts, l'autre pour le tri et le dernier pour les déchets ménagers. » Quant à la corvée de se rendre deux fois par mois au composteur collectif, « ce n'est pas un problème ! Ça me fait marcher un peu et puis le composteur est devenu un lieu de rencontres, c'est sympa. »

2 / 3
de déchets
triebles ou
compostables

1 / 3 de
déchets
ultimes



En entreprise aussi

Le compostage n'est pas réservé aux particuliers. Des entreprises d'Ardenne Métropole ont elles aussi décidé d'optimiser une partie de leurs déchets pour produire du compost. Exemple avec l'une des plus emblématiques d'entre elles, le fabricant de revêtements de sols en plastique Tarkett, basé à Glaire. « Avec l'aide de l'agglo, nous nous sommes dotés il y a un an de quatre composteurs, témoigne Vivien Humbert, technicien environnement Tarkett. Nos objectifs étaient simples : limiter à la fois notre production de déchets enfouis ou incinérés et notre empreinte carbone. »

Les composteurs en question ont été placés à proximité du restaurant d'entreprise. Chaque midi, près de 70 salariés y déjeunent, avec des pointes à 100 couverts. « Nous y jetons la tonte des pelouses et tous les déchets végétaux du restaurant, que ces déchets soient produits en cuisine, lors de la

préparation des plats, ou en salle, lorsqu'un salarié ne finit pas son assiette. » Outre les composteurs, Tarkett a en effet eu la bonne idée de s'équiper d'une table de tri : leur repas terminé, les utilisateurs du restaurant peuvent ainsi trier leurs déchets, dont les végétaux qui finissent au composteur. « On n'a que de bons retours auprès de nos collaborateurs, c'est très positif. On doit ainsi générer près de 50 kg de déchets verts par semaine. »

Des déchets désormais valorisés et qui vont permettre aux quelque 250 salariés de Tarkett d'obtenir gratuitement du compost d'excellente qualité et « fait maison ». Un système gagnant-gagnant.



Tarkett



**LE PORT DU MASQUE
RESTE OBLIGATOIRE
À BORD DES BUS**



Sentiment partagé par Martine, la soixantaine, qui fréquente le même composteur, alors qu'elle habite en pavillon et bénéficie donc d'un jardin : « *Je préfère venir ici. Même si c'est un peu plus loin que le fond de mon jardin, c'est mieux organisé. Et puis on y rencontre des gens intéressants.* » Dont Françoise, octogénaire, qui y vient toutes les semaines « *parce que ça fait du bien aux gambettes comme à la planète !* » et qui en profite pour montrer le bon exemple à ses petits-enfants tout en récupérant à l'occasion du compost pour ses plantations.



OÙ COMPOSTER ?

Pour demander un composteur individuel gratuit ou pour savoir où se trouve le composteur collectif le plus proche de chez vous, téléchargez l'application : "Mes déchets Ardenne Métropole"



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS #7

Du 25 avril au 25 novembre, Ardenne Métropole proposera le ramassage des déchets verts au domicile des personnes âgées d'au moins 75 ans et/ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité.

Les inscriptions sont automatiquement reportées d'une année sur l'autre : aucune démarche à faire si vos déchets verts étaient ramassés en 2021. Première inscription : jusqu'à fin mai pour la collecte de l'année en cours.

Modalités de ramassage : les personnes inscrites recevront un courrier leur précisant le jour de la collecte sur leur secteur. La collecte est effectuée une semaine sur deux.

www.ardenne-metropole.fr



Comment ça marche ?

Même si son fonctionnement ne dépend que d'éléments naturels, le composteur possède un mode d'emploi, à respecter si l'on souhaite en obtenir un rendement optimum.

Première règle, la diversité. Tentez de verser dans votre composteur un mélange de matières azotées (vertes, molles et humides : l'herbe, les épluchures, les fleurs fanées, les fruits et légumes, le pain...)

et de matières carbonées (sèches, dures et ligneuses : feuilles mortes, branches ou brindilles, paille, noix, coquilles d'œufs broyées, café ou thé...). Comptez si possible 60 % de « vert » (matières azotées) et 40 % de « brun » (matières carbonées).



Deuxième règle, la taille. Votre composteur digèrera beaucoup plus facilement une banane si elle est coupée en tranche. Et cela vaut bien sûr pour tous les aliments que vous lui donnerez. Pensez à votre propre estomac : mâcher facilite grandement la digestion...

Troisième règle, l'humidité. 60 % d'humidité sont nécessaires pour le bon développement des micro-organismes qui vont digérer vos déchets. Pour tester l'humidité de votre compost, prélevez-en une poignée et serrez : la matière doit coller à la main (sinon, manque d'humidité) mais aucun liquide ne doit couler (sinon, trop humide).

Plus d'infos : 0800 29 83 55 (non surtaxé) - prevention-dechets@ardenne-metropole.fr
www.ardenne-metropole.fr

Billets unitaires, Pass MobiTAC, Pass 10...

**RECHARGEZ VOTRE PASS
SUR BUSTAC.FR**





Trophées des Entreprises 2022 : retrouvez les lauréats sur www.ardenne-metropole.fr  

DÉCHÈTERIES

prevention-dechets@ardenne-metropole.fr - 0800 29 83 55

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

♦ lundi > samedi : **Savigny Pré**
8 h > 12 h et 14 h > 18 h

AIGLEMONT

♦ mercredi : 9 h > 12 h
♦ samedi : 9 h > 12 h et 14 h > 17 h

GESPUNSART

♦ mercredi : 8 h > 12 h
et 13 h > 18 h
♦ samedi : 8 h > 12 h
et 13 h > 17 h

VRIGNE-AUX-BOIS

♦ mardi > samedi :
9 h 15 > 12 h et 14 h > 18 h

FLIZE

♦ mardi > samedi :
9 h 15 > 12 h et 14 h > 18 h

LUMES

♦ lundi : 9 h > 12 h
♦ mercredi : 14 h > 17 h
♦ samedi : 10 h > 12 h
et 14 h > 17 h

MONTCY-NOTRE-DAME

Waridon
♦ lundi > samedi :
8 h > 12 h et 14 h > 18 h

GLAIRE

♦ lundi > samedi :
8 h > 12 h et 14 h > 18 h

POURU-SAINT-RÉMY

♦ lundi : 14 h > 17 h
♦ mercredi et samedi :
9 h > 12 h et 14 h > 18 h

TOO GOOD TO GO

Ardenne Métropole a rejoint le dispositif "Too good to go" pour lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire sur le territoire communautaire.

Comme les villes et intercommunalités déjà partenaires, Ardenne Métropole va mener des actions autour des thèmes sur lesquels repose l'initiative : la restauration collective, les écoles, inspirer les



Too Good To Go

commerçants locaux et sensibiliser les habitants. Une trentaine d'entreprises du territoire proposent déjà des solutions anti gaspi pour leurs invendus sur l'application. Ardenne Métropole va inciter et aider de nouvelles enseignes à les rejoindre.

<https://toogoodto.go.fr>

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Centre aquatique de Sedan

11 > 24 avril : horaires "vacances scolaires"

Patinoire E. Issatchenko

Charleville-Mézières

11 > 24 avril : horaires "vacances scolaires"

Centre aquatique Bernard Albin

Charleville-Mézières

11 > 24 avril : horaires "vacances scolaires"

Dim. 15 mai - Championnats Départementaux - CMN - Fermé aux usagers, accessible au public.

Piscine Ronde Couture Charleville-Mézières

Fermée du 11 au 24 avril et jours fériés.

Prochains jours fériés :

établissement	dim. 17 avril	lun. 18 avril	dim. 1 ^{er} mai	dim. 8 mai
Centre aquatique B. Albin	9 h 30 > 13 h	9 h 30 > 13 h		9 h 30 > 13 h
Centre aquatique Sedan	9 h > 12 h 30			9 h > 12 h 30
Patinoire				

DÉCHETS

**Lundi 18 avril
férié**

♦ Collectes du matin et de l'après-midi avancées au samedi 16 avril.
♦ Collecte du soir rattrapée le lendemain, mardi 19 avril.

Déchèteries du territoire fermées lundi 18 avril.

EXPOSITION BONSAÏ

Congrès de la Fédération Nationale de Bonsaï et Exposition Nationale de Bonsaï

Samedi 28 et dimanche 29 mai - 10 h > 18 h
Arena / La Vivaroise - Vivier-au-Court

Animations, conférences et démonstrations. Grand jardin japonais éphémère.
Tarif adulte : 7 euros pour les 2 jours / enfant : gratuit jusqu'à 13 ans.
Organisation : Bonsaï Vivarois
www.bonsai-vivarois.fr

Congrès de la Fédération Française de Bonsaï

100 bonsaï, 30 suseki, Ikebana, démonstrations, conférences, commerçants spécialisés, ...

Invités d'honneur : François JEKER, Nik ROZMAN, Olivier BARREAU

28 et 29 mai 2022
Vivier-Au-Court (08)